FÉDÉRATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUÉBEC

Par courriel

Québec, le 1er février 2024

Monsieur Éric Girard, Ministre des Finances consultations@finances.gouv.qc.ca

Objet : Recommandations de la Fédération des Mouvements Personne d'Abord pour les consultations pré-budgétaires du gouvernement du Québec 2024-2025

Monsieur le Ministre,

La Fédération des Mouvements Personne d'Abord du Québec (FMPDAQ) vous recommande de :

- Rendre remboursable le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques;
- Soutenir la modernisation de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

La Fédération des Mouvement Personne d'Abord est un organisme de défense de droits par et pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Elle regroupe 9 Mouvements Personne d'Abord et plus de 750 membres qui participent et prennent la parole dans nos comités.

Cordialement,

Louise Bourgeois, présidente

Louise Bourgeais

Rendre remboursable le montant pour déficience grave et prolongée

des fonctions mentales ou physiques

Bien que l'on dénombre 430 000 personnes de 15 ans et plus avec une incapacité

grave ou très grave au Québec, seulement 120 000 personnes ont fait la demande pour

le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Il

s'agit d'une proportion d'environ 28 %. De plus, parmi les 120 000 personnes qui en ont

fait la demande, près des deux tiers (75 000 personnes) n'ont pas payé d'impôt et ne

pouvaient donc pas se prévaloir de ce crédit d'impôt non remboursable.

Nous proposons ainsi d'ajuster l'objectif du montant pour déficience grave et prolongée

des fonctions mentales ou physiques. Bien que soit reconnue l'obligation de l'État de

compenser les surcoûts liés aux limitations selon la politique À part entière, l'objectif du

montant doit être de compenser les surcoûts de tous les contribuables atteints d'une

déficience grave et prolongée.

Recommandation 1:

Rendre remboursable le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions

mentales ou physiques, dès l'année fiscale 2024 afin de réellement compenser les

surcoûts liés aux limitations pour toutes les personnes qui vivent avec une déficience

grave et prolongée.

Nous demandons aussi à obtenir les chiffres du Rapport final de la Commission

d'examen sur la fiscalité québécoise (2015) mise à jour, notamment le nombre de

demandeurs et l'impact financier pour le gouvernement si le crédit d'impôt devenait

remboursable et réductible.

La COPHAN pense aussi que si le montant pour déficience grave et prolongée était

remboursable, une campagne d'information ciblée permettrait à près de 400 000

personnes de le demander et de l'obtenir. De plus, cela faciliterait l'obtention du crédit

d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) du gouvernement fédéral. L'obtention de

ce crédit d'impôt ouvrirait des droits au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) qui

permet aux personnes ne payant pas d'impôts d'obtenir du soutien financier et de

soutenir notre économie provinciale.

Parmi toutes les provinces canadiennes, le Québec enregistre le plus faible taux d'accès

au CIPH et au REEI. Il se prive ainsi de revenus permettant à sa population une

meilleure qualité de vie et une participation plus grande à l'économie de notre province.

Recommandation 2:

Promouvoir la possibilité, par des moyens simples, aux personnes handicapées de

bénéficier du montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou

physiques, afin que les personnes les plus susceptibles d'y être admissibles soient plus

nombreuses à en faire la demande.

Soutenir la modernisation de la Loi sur l'aide aux personnes et aux

familles

Nous recommandons d'investir massivement pour soutenir la modernisation de la Loi

sur l'aide aux personnes et aux familles.

Plus particulièrement, nous recommandons d'investir dans la qualité et l'accès aux

services de Services Québec pour :

Améliorer la prise en charge des appels ;

Améliorer la communication avec les citoyens ;

Simplifier les procédures administratives ;

Améliorer le soutien à la transformation numérique.